



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.30/AC.2/69/Corr.3
23 février 2005

Original: FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
Comité de gestion de la Convention TIR de 1975

**RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DE LA CONVENTION TIR DE 1975
SUR SA TRENTE-QUATRIÈME SESSION
(6 et 7 février 2003)**

Rectificatif

Page 4, paragraphe 7

Après le paragraphe 7bis, ajouter :

7ter. Plusieurs délégations ont rappelé les modalités de la nomination du secrétaire TIR en faisant référence au document TRANS/WP.30/AC.2/53 dont le paragraphe 29 fait état de l'approbation par le Comité de Gestion de la nomination prononcée par la CEE/ONU et ont conclu que la nomination n'est pas une attribution exclusive de la CEE/ONU mais exige le consentement du Comité de Gestion.
